



## Honoraires de transaction

(TVA actuelle = 8.5%)

Honoraires à la charge des mandants, calculés sur le prix net vendeur, sauf stipulation contraire au mandat ou au compromis de vente.

### Appartement, maison :

|                            |                         |
|----------------------------|-------------------------|
| - Moins de 50 000 €        | Forfait minimum 6 000 € |
| - De 50 000 € à 80 000 €   | 12 % TTC                |
| - De 80 001 € à 110 000 €  | 10 % TTC                |
| - De 110 001 € à 150 000 € | 9 % TTC                 |
| - De 150 001 € à 200 000 € | 8 % TTC                 |
| - De 200 001 à 350 000 €   | 7 % TTC                 |
| - Au-delà de 350 000 €     | 6 % TTC                 |

### Terrain, local commercial, fonds de commerce, parts sociales de SCI : 10 % TTC.

Autres ventes : lots de lotissement, vente en l'état futur d'achèvement, programmes promoteurs et lotisseurs (TVA actuelle = 8.5 %)

- Prix TTC (selon les grilles des conventions de commercialisation) honoraires à la charge du mandant

### Rédaction des estimations et attestations de valeurs :

Si l'estimation conduit à un mandat de vente : GRATUIT

Si l'estimation n'est pas suivie d'un mandat de vente : 200 € TTC

Tarif en vigueur au 1<sup>er</sup> juin 2017

Siège social : 15 – 17 rue Labourdonnais 97400 Saint-Denis de la Réunion  
Tél : 02 62 965 970 - Fax : 02 62 20 02 98  
contact@prmi.fr - [www.prmi.fr](http://www.prmi.fr)